

Challenge de l'UR08 - Règlement

Modalités de participation au "Challenge été de l'UR08 2023"

- **Principe :**

Le thème de ce challenge est :

« **C'est l'été... Ma madeleine de Proust** »

Compétition en Image Projetée (JPG) uniquement. Couleur ou Monochrome

Compétition ouverte du 1 juillet au 15 septembre 2023.

Classement Photos Uniquement

Résultats le 1er octobre 2023

- **Participation :**

Cette compétition est « OPEN » (ouverte à tous : fédérés et non fédérés) de la région de Franche-Comté.

- **Inscription et envoi des photos :**

Les inscriptions et l'envoi des fichiers JPG se font sur le site "concours" de l'UR08, à l'adresse :

[Compétitions de l'UR08 pour l'année 2023:](#)

Compétitions 10 « Challenge d'été »

La connexion se fait :

Pour les membres Fédérés :

Grâce à votre numéro d'adhérent (11-xxxx-yyyy : xxxx = chiffres de votre n° de club, yyyy = chiffres de votre n° d'adhérent. Ne pas oublier les tirets) et votre mot de passe indiqué au dos de votre carte d'adhérent (PW=).

Pour les membres Non Fédérés :

Il vous faut demander un **Login** et **mot de passe** pour accéder à la page du challenge.

Cette demande doit être faite par mail au président de l'URO8 :

Presuro8@federation-photo.fr

En précisant : **Nom, Prénom, adresse mail, Club, Adresse postale** (Il n'est pas obligatoire d'appartenir à un club pour participer).

Vous pourrez ensuite vous connecter.

Pour les membres Fédérés et non Fédérés :

Il vous faudra saisir les titres et télécharger vos photos, en format 1920x1920.

4 photos max par participant

- **1920x1920 ?**

Cette appellation désigne une photo qui rentre dans un carré de 1920 (en horizontal) par 1920 (en vertical) pixels. Une des dimensions doit être égale à cette valeur.

Exemple : si vous chargez une photo horizontale, le nombre de pixels dans cette dimension doit être égal à 1920 px. La dimension verticale peut être ce que vous voulez, mais inférieure ou égale à 1920 px.

Si vous chargez une image verticale, cette dimension doit être égale à 1920 px. La dimension horizontale devra être inférieure ou égale à 1920 px. (px = pixels)

- **Images autorisées :**

Les images présentées **ne doivent pas avoir déjà participé à un concours régional ou fédéral**. Par contre, une photo présentée au Challenge pourra être présentée en concours régional par la suite.

Bien entendu, **la personne qui présente la photo doit en être l'auteur**.

Toutes les techniques sont autorisées : couleur ou monochrome, image travaillée sur informatique, dans la mesure où tous les éléments de base **ont été créés par l'auteur avec un appareil photo**.

Attention :

Le règlement de ce Challenge est basé sur le **Guide compétitions de la FPF**. Par exemple, les images soumises ne doivent pas comporter d'élément permettant d'en identifier l'auteur. Aucune signature dans l'image n'est autorisée. Les photos qui ne respectent pas cette condition seront déclassées.

• Jugement :

Un jury de 3 personnes reconnues du monde de la photo est invité à noter les images soumises (notes entre 6 et 20). La somme des notes données permet de constituer un classement.

Le jugement aura lieu du 16 au 30 septembre 2023

• Résultats :

Les résultats seront proclamés le 1er octobre 2023.

Des récompenses seront attribuées aux 3 auteurs des meilleures photos (un auteur ne pourra avoir qu'une seule récompense).

Les récompenses seront remises au cours de l'AG de l'URO8 le 28 octobre 2023.

Pour toute question ou complément, n'hésitez pas à contacter :

Thierry Kisel Commissaire Challenges : thierry.kisel@free.fr

Ou le Président de l'URO8 : presuro8@federation-photo.fr